



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/WP.7/GE.6/2000/2
22 novembre 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail de la normalisation des
produits périssables et de l'amélioration
de la qualité

Section spécialisée de la normalisation
des plants de pommes de terre

31 janvier - 3 février 2000, Genève

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS APPARUES DEPUIS LA VINGT-NEUVIÈME SESSION
DE LA RÉUNION D'EXPERTS QUI PRÉSENTENT UN INTÉRÊT
POUR LA SECTION SPÉCIALISÉE

Note du secrétariat

Le présent document est une récapitulation du résultat des travaux des deuxième et troisième sessions du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise et des cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité qui présentent un intérêt pour la section spécialisée.

DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Examen des travaux du Groupe de travail

1. Les paragraphes ci-après sont extraits du rapport du Comité (ECE/TRADE/222, par. 27 à 32) :

"27. Le Président du Groupe de travail (WP.7), M. M. Vilchez-Barros (Espagne) a informé le Comité que le Groupe de travail ne s'était pas réuni depuis la dernière session du Comité, en décembre. Plusieurs réunions de rapporteurs et d'experts avaient eu lieu mais leurs décisions devaient encore être approuvées par le Groupe de travail à sa session suivante (2-4 novembre 1998).

28. Le Président du Groupe de travail et d'autres délégations se sont félicités du fait que le poste de fonctionnaire chargé des normes agricoles avait été pourvu à titre permanent et ont remercié Mme L. Annovazzi Jakab, qui avait fait fonction de secrétaire du Groupe de travail et de ses réunions d'experts, pour l'excellent travail accompli au cours des années précédentes et pour son assistance.

29. Le Président du Groupe de travail a présenté les normes de qualité commerciale des produits périssables et le rôle de la CEE/ONU et d'autres organisations internationales (Régime de l'OCDE, Union européenne, Comité du Codex sur les fruits et légumes frais) dans leur élaboration. Il a également rendu compte des efforts entrepris pour harmoniser les travaux des différents organes.

30. La délégation de la Communauté européenne a réaffirmé son appui aux travaux de la CEE/ONU dans ce domaine. Elle a relevé que la législation de l'Union européenne et les normes de la CEE/ONU étaient déjà bien harmonisées et que la Communauté européenne recommandait que toutes les activités menées par d'autres organes internationaux dans ce domaine renforcent les normes de la CEE/ONU.

31. Le représentant de l'Union européenne a demandé en outre si, compte tenu de l'incertitude quant au maintien du Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes, le Comité pourrait demander au Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité d'envisager le transfert à la CEE/ONU de certains travaux de l'OCDE. La délégation turque a fait observer que si le Groupe de travail se voyait confier de nouvelles tâches, il aurait besoin de ressources supplémentaires. En réponse à ces observations, la Directrice de la Division du commerce a dit que tant que l'OCDE n'aurait pas communiqué de renseignements complémentaires et avant la session suivante du Groupe de travail, il serait prématuré que le Comité examine cette question de manière approfondie. Lorsque de plus amples informations seraient disponibles, il en serait rendu compte au Comité à sa session de juin 1999. Le Comité pourrait alors, par un réaménagement de son ordre de priorité, décider d'allouer des ressources à ce secteur de travail.

32. Le représentant de la Fédération de Russie a annoncé qu'il soumettrait une proposition de norme sur le marquage des produits alimentaires à la session de novembre du Groupe de travail."

Établissement d'un ordre de priorité dans les travaux du Groupe de travail

2. Lors de la session du Comité, une priorité "élevée" a été attribuée à l'ensemble des travaux du WP.7 et les priorités ci-après à ses différentes tâches (ECE/TRADE/222, annexe II, activité 04, B) :

"Élevée : Élaboration de nouvelles normes et révision de normes, élargissement de la participation du secteur public et du secteur privé.

Élargissement de l'application des normes et des recommandations de la CEE/ONU et réalisation de contrôles aux niveaux du secteur privé et du secteur public.

Diffusion du texte des normes et des recommandations de la CEE/ONU applicables aux produits périssables dans les pays fournisseurs des marchés de la CEE/ONU et parmi les usagers à différents niveaux : producteurs, négociants, services de contrôle, consommateurs.

Moyenne : Interprétation et harmonisation des normes et procédures de contrôle entre les pays membres de la CEE/ONU.

Faible : Coopération avec d'autres organismes internationaux de normalisation."

TROISIÈME SESSION DU COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Les paragraphes ci-après sont extraits du rapport du Comité (ECE/TRADE/231, par. 34 à 37) :

"6 b) Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité

Documentation : TRADE/WP.7/1998/9 Rapport de la cinquante-quatrième session du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité

TRADE/1999/3 Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité : note du secrétariat

34. Le Vice-Président du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité (WP.7), M. David Priester (États-Unis), a donné un aperçu des résultats de la session de novembre 1998 du Groupe de travail, ainsi que des sessions de ses sections spécialisées sur les pommes de terre de primeur et de conservation et sur la viande qui s'étaient réunies dans l'intervalle. Il a en outre rendu compte des travaux exécutés en coopération avec l'Union européenne et diverses organisations internationales (OCDE et Commission du Codex Alimentarius OMS/FAO) et a signalé que le

secrétariat avait créé un nouveau site Web sur l'Internet, contenant le texte des normes ainsi que des renseignements sur les réunions (<http://www.unece.org/trade/agr/welcome.htm>). Le Comité a approuvé le rapport de la cinquante-quatrième session du Groupe de travail.

35. Le Président du Comité, M. Vilchez-Barros, exerçant également les fonctions de président du Groupe de travail, a informé le Comité des efforts entrepris pour promouvoir à l'échelon international les normes de la CEE relatives aux produits commerciaux en vue d'en développer l'utilisation et d'éviter un chevauchement d'activités qui risquerait de se produire dès lors que les travaux réalisés n'ont pas été diffusés :

- L'Espagne a prévu de fournir des traductions non officielles des normes de la CEE en espagnol pour les faire connaître en Amérique latine;
- Le Groupe de travail était représenté à une réunion d'experts des normes agricoles organisée par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) de l'ONU. Pour cette réunion, la CESAO avait traduit en arabe 25 normes de la CEE, qui sont actuellement examinées par les gouvernements en vue d'être adoptées en tant que normes de la CESAO;
- Des contacts ont également été établis avec les autres commissions régionales de l'ONU (pour l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi que l'Asie et le Pacifique).

36. La délégation de la Communauté européenne, parlant aussi au nom des 15 États membres de l'Union européenne, a fait savoir que la Communauté continuait d'accorder une grande priorité aux travaux de la CEE sur les normes agricoles. La Communauté européenne a par ailleurs proposé que le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise envisage un éventuel transfert à la CEE des travaux effectués par l'OCDE sur les brochures explicatives relatives aux normes de la CEE. La délégation a invité le secrétariat à établir un document de travail sur les modalités à prévoir pour réaliser ces travaux, y compris une description précise des coûts (personnel supplémentaire, production des brochures) et de la façon dont ils pourraient être financés. Le document en question devrait être élaboré à temps pour pouvoir être examiné à la session suivante de la Section spécialisée de la coordination de la normalisation des fruits et des légumes frais qui aura lieu du 25 au 28 octobre 1999, puis par le Groupe de travail qui se réunira du 3 au 5 novembre 1999. La délégation des États-Unis a appuyé cette démarche. Le Comité a approuvé la demande concernant l'étude envisagée.

37. La Directrice de la Division du commerce a dit que le secrétariat effectuerait l'étude demandée, mais qu'il importait au plus haut point que la CEE ne compromette pas les excellentes relations existant au niveau institutionnel avec l'OCDE. Elle a invité les États membres à tenir l'OCDE et son secrétariat informés des demandes adressées à la CEE, ainsi que de la suite donnée à ces demandes. La délégation de la Communauté européenne a noté qu'elle avait déjà à maintes reprises fait connaître son opinion à ce sujet aux réunions de l'OCDE et continuerait de le faire. La délégation des États-Unis a déclaré qu'elle tiendrait le secrétariat de l'OCDE informé de cette question."

CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA NORMALISATION DES PRODUITS PÉRISSABLES ET DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Les paragraphes ci-après sont extraits du rapport du Groupe de travail (TRADE/WP.7/1998/9, par. 23 à 32) :

"Réunion d'experts de la normalisation des plants de pommes de terre

Documents : TRADE/WP.7/GE.6/1998/9; TRADE/WP.7/1998/6

23. Le Président du groupe, M. B. Borrel (Canada), a expliqué les révisions qu'il était proposé d'apporter à la norme CEE/ONU pour les plants de pommes de terre. Il a brièvement présenté la classification des plants de pommes de terre en trois catégories : plants certifiés, plants de base et plants prébase. La dernière catégorie avait été ajoutée récemment, ce qui expliquait la présentation de plusieurs amendements. Dans la définition des plants de base, le terme "programme d'entretien" avait été remplacé par le terme "programme de certification", qu'on estimait traduire mieux la pratique actuelle en matière de production de plants de base.

24. L'Union européenne et la France ont réservé leur position au sujet de cette modification. Dans ce contexte, on a mentionné que l'Union européenne avait adopté le texte de la norme CEE/ONU dans la directive 66/403.

25. M. Borrel a dit que chaque année plus de 1 million de tonnes de plants de pommes de terre étaient échangés en trafic international, ce qui signifiait que plus de 1 million d'acres étaient ensemencés en pommes de terre importées. Ce fort volume accroissait le risque de propagation des maladies des plants de pommes de terre, d'où il résultait que ceux-ci faisaient l'objet de plus d'attention de la part des personnes s'occupant de la santé des plants que de celles qui s'occupent de la qualité. Dans certains pays, les maladies et parasites mentionnés dans la norme CEE/ONU étaient visés par les lois relatives aux plantes faisant l'objet d'une quarantaine.

26. M. Borrel a déclaré qu'il y avait consensus dans son groupe pour estimer que le cadre de discussion offert par la CEE (installations, secrétariat, composition du groupe) était utile et unique, mais que la norme élaborée par le groupe n'était pas largement admise. Une des raisons de cette situation tenait au fait que ses dispositions n'étaient pas assez strictes.

27. On a mentionné que le terme "parasites réglementés ne faisant pas l'objet d'une quarantaine" (parasites de la qualité) avait été approuvé par la CIPV. Cela signifie que les pays peuvent appliquer des mesures pour empêcher l'entrée de ces parasites s'ils appliquent des règles aux mêmes parasites de leurs propres produits. Par conséquent, l'introduction de mesures plus strictes contre ces parasites dans la norme CEE/ONU serait possible sans créer de contradiction avec l'Accord sur les obstacles techniques au commerce de l'OMC, ce qui pourrait rendre la norme plus attrayante. M. Borrel a souligné que le secrétariat et les autres parties s'occupant de l'élaboration de la norme devraient faire plus d'efforts pour la promouvoir.

28. La Directrice de la Division du commerce a dit qu'elle était d'accord avec M. Borrel, mais qu'une promotion active de la norme serait difficile en raison de la situation actuelle du personnel. Toutefois, un poste supplémentaire avait été demandé pour effectuer ce travail.

29. M. Borrel a constaté avec plaisir que, cette année, un représentant des États-Unis avait participé pour la première fois à la session de la Réunion d'experts. Ce représentant avait ensuite rédigé un rapport favorable sur la réunion de la CEE et encouragé les États-Unis à participer régulièrement à ses réunions. Il avait invité les rapporteurs à se réunir à Seattle. Cette invitation a été acceptée. La réunion des rapporteurs se déroulera du 29 novembre au 2 décembre et sera suivie d'un colloque sur la normalisation des plants de pommes de terre le 2 décembre et du séminaire annuel sur les plants de pommes de terre du National Potato Council du 3 au 5 décembre.

30. Enfin, M. Borrel a soulevé la question générale de savoir quel degré de réglementation était nécessaire dans une norme et ce qu'il fallait laisser aux soins des pays (par exemple, selon la présente norme, les pays sont libres de subdiviser les trois catégories définies dans la norme en classes).

31. La délégation suisse a proposé que les pays consultent leurs experts en matière de plants de pommes de terre en vue de préparer un débat plus détaillé pour la prochaine session et de donner davantage de conseils au groupe. Ce point a été accepté par le Groupe de travail.

32. Le Groupe de travail a adopté la révision de la norme CEE/ONU pour les plants de pommes de terre. Le texte de la norme révisée sera publié sous la forme d'un additif au présent rapport."

CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA NORMALISATION DES PRODUITS PÉRISSABLES ET DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Le paragraphe ci-après est extrait du rapport du Groupe de travail (TRADE/WP.7/1999/7, par. 27) :

"Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre

27. Il n'y a pas eu de réunion de cette section spécialisée depuis la dernière session du Groupe de travail. Le secrétariat a informé le Groupe de travail de la tenue de deux réunions de rapporteurs (Seattle, décembre 1998; Milan, septembre 1999) où l'on avait examiné l'orientation future des travaux de la section spécialisée et la norme CEE/ONU pour les plants de pomme de terre. Ces propositions seront définitivement arrêtées lors de la réunion de la section spécialisée qui se tiendra du 31 janvier au 3 février 2000 et seront présentées à la prochaine session du Groupe de travail."
